



Casier judiciaire 1 et 2 suite à contraventions routière

Par **Nathalie19**, le **25/01/2016** à **01:58**

Bonsoir,

J'avais oublié de changer l'adresse (département différent) de ma carte grise suite à un divorce. Je ne recevais jamais les contraventions évidemment. 3 (un portable au volant en mars 2015 le jour même de l'enterrement de ma grand mère) et deux excès de vitesses entre 52 et 53 km/h au lieu de 50. J'ai reçu les amendes forfaitaires majorées (sous forme d'amendes et condamnations pécuniaires par concernant les 3 majorations) au bout de 4 mois et + (2 fois 345 euros + 180 que je n'ai pas encore payés mais qui sera fait. Cela entraîne t'il une inscription au casier judiciaire 1 et 2 (le 3 étant vierge) ? Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **25/01/2016** à **15:32**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710>

salutations